

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/27

9 décembre 1996

(96-5193)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

INDE

Déclaration de M. B.B. Ramaiah Ministre du commerce

Les négociations du Cycle d'Uruguay, qui ont trouvé leur aboutissement dans l'Acte final signé à Marrakech en 1994 et ont mené à l'institution de l'Organisation mondiale du commerce, ont entraîné des changements fondamentaux dans le fonctionnement du système de commerce multilatéral. Tous les pays ont fait des compromis importants et consenti des sacrifices substantiels pour créer ce nouveau système. Même si mon pays continue d'avoir de sérieuses réserves à formuler au sujet de certains aspects de plusieurs accords issus du Cycle d'Uruguay, il reconnaît que l'établissement du nouveau système de commerce multilatéral a eu plusieurs avantages importants, le principal étant la mise en place d'une structure institutionnelle pour surveiller le commerce international et d'un mécanisme efficace de règlement des différends destiné à assurer des progrès harmonieux. L'engagement d'intégrer le commerce des textiles et des vêtements dans le cadre multilatéral a été un autre résultat important. Enfin, l'Accord sur l'agriculture promet un nouvel avenir aux agriculteurs du monde entier.

La mise en oeuvre des divers accords pose à beaucoup de pays en développement, dont l'Inde, un grand nombre de problèmes. Ces pays doivent non seulement faire face aux problèmes de procédure liés aux innombrables notifications requises et aux contraintes découlant du manque de ressources financières et humaines, mais aussi aux difficultés découlant de la nécessité d'arriver à un consensus politique en faveur de la mise en oeuvre de certains volets des accords.

Je mentionnerai à titre d'exemple l'Accord sur les ADPIC, qui découle en grande partie d'une initiative prise par le monde développé. Des préoccupations ont été exprimées dans mon pays au sujet des effets négatifs que cet accord risquait d'avoir sur les prix des produits pharmaceutiques et des produits chimiques pour l'agriculture. On craint que sa mise en oeuvre ne coûte cher aux pays en développement par suite de l'augmentation des paiements au titre des redevances, de la hausse des frais administratifs et d'une éventuelle domination monopolistique de sociétés transnationales dans certains secteurs. J'espère que nous trouverons ensemble le moyen de répondre à ces préoccupations.

Nous restons très préoccupés par le fait que les pays importateurs n'ont pas procédé à une intégration des textiles et des vêtements significative du point de vue commercial. Comme nous le savons tous, au cours de la première phase de l'intégration, aucun produit soumis à limitation n'a été intégré (à l'exception d'un produit intégré par un pays). Même les indications les plus récentes dont nous disposons quant à l'attitude des pays importateurs vis-à-vis de la deuxième phase de l'intégration ne donnent pas beaucoup de raisons d'espérer. Nous sommes également préoccupés par les tentatives systématiques actuellement faites par certains de nos principaux partenaires commerciaux en vue de découpler le processus d'intégration de la libéralisation, et nous sommes consternés par le recours inconsidéré au mécanisme exceptionnel de sauvegarde transitoire, qui a de graves répercussions sur les exportations de textiles. Nous souhaitons vivement que le secteur des textiles et des vêtements ne soit plus régi par le bilatéralisme et que l'Accord sur les textiles et les vêtements soit reconnu pour ce qu'il est, à savoir un arrangement multilatéral ayant force contraignante.

Dans le secteur des services, nous sommes préoccupés par le fait que les négociations sur le mouvement des personnes physiques qui ont pris fin en juillet 1995 n'ont pas donné de résultats vraiment utiles de notre point de vue. Dans de nombreux cas, le mouvement des personnes physiques a été lié à la présence commerciale. Quand les engagements ont été pris indépendamment de la présence commerciale, certaines conditions, comme le critère des besoins économiques, ont été imposées, réduisant ainsi fortement la valeur de ces engagements. Il n'est pas exagéré de dire que, dans certains cas, l'accès pour les personnes qualifiées en provenance d'Inde est devenu plus restrictif ces deux dernières années. C'est là une question que nous comptons approfondir.

L'Accord sur l'agriculture a été conçu pour améliorer les échanges mondiaux, permettre un relèvement des prix des produits agricoles et assurer un niveau de vie plus élevé aux agriculteurs. Le fait qu'un grand nombre de pays développés maintiennent de fortes subventions intérieures reste pour nous un sujet de préoccupation. Les voix qui s'élèvent pour demander une amélioration de l'accès aux marchés pour les produits agricoles seraient plus convaincantes si des efforts résolus étaient accomplis en vue d'accélérer le processus de réduction des subventions.

Une autre remarque mérite selon moi d'être formulée devant cette auguste assemblée: il faut de toute évidence faire une distinction entre les pays qui sont de gros exportateurs de produits agricoles et ceux qui produisent principalement pour leur propre marché. Il est vrai que les subventions accordées par les premiers peuvent fausser le commerce mondial, mais les petits exportateurs de produits agricoles devraient quant à eux être libres de conserver leur régime interne de subventions, qui est davantage destiné à protéger leurs agriculteurs et à accroître leur taux d'auto-provisionnement en produits alimentaires qu'à influencer sur les échanges mondiaux.

Un autre résultat important du Cycle d'Uruguay a été la nouvelle réduction des droits de douane et l'amélioration de l'accès aux marchés qui en est résultée. En réalité, certains pays développés ont eu tendance à refuser cet avantage pour tout un éventail de produits présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, par exemple les textiles et les vêtements, le cuir, le caoutchouc, les chaussures, les articles de voyage et les produits alimentaires.

Nous estimons que la poursuite de la libéralisation tarifaire devrait favoriser la réalisation de l'objectif plus général du développement dans les différents pays. Toute mesure prématurée visant à obliger les pays en développement à abaisser précipitamment leurs tarifs au nom de la libéralisation des échanges risque d'avoir des effets négatifs sur le processus de développement.

Ces derniers temps, un grand nombre d'enquêtes antidumping et d'enquêtes en matière de droits compensateurs ont été ouvertes sans raison valable, principalement par des pays développés à l'égard d'exportations de pays en développement. Dans de nombreux cas, aucune mesure n'a été prise car rien n'a pu être prouvé. Il n'en reste pas moins que les frais et les incertitudes qui en découlent causent un préjudice grave à nos exportateurs. Nos partenaires commerciaux devraient faire preuve de plus de circonspection et de retenue et utiliser d'autres instruments, comme les consultations bilatérales ou les systèmes d'avertissement préalable, avant de lancer de telles enquêtes.

Plusieurs accords issus du Cycle d'Uruguay renferment des dispositions prévoyant de nouvelles négociations, des réexamens ou des travaux à effectuer dans un délai donné. Alors qu'il reste encore tant à faire, je m'inquiète de ce que certains pays développés proposent maintenant d'introduire plusieurs nouveaux points dans le programme de travail de l'OMC. D'autres tentatives de ce genre pourraient aussi être faites à l'avenir.

Je souhaiterais qu'au moment d'examiner la question de la compétence fondamentale de l'OMC et de sa capacité à traiter de nouvelles questions l'ensemble des Membres de l'OMC se rappellent que le commerce international est le moyen d'échanger des biens et services produits dans un pays contre

des biens et services produits dans d'autres. Dans aucun pays, le commerce ne devrait empiéter sur le système de production en soi. Toute tentative de l'OMC de sortir du cadre légitime du commerce pour s'occuper des systèmes de production nationaux engendrera de graves problèmes et soulèvera des questions de fond quant à sa compétence et à sa crédibilité. Nous sommes fermement convaincus que l'OMC ne devrait pas s'écarter de son domaine d'action, qui est le commerce.

J'en viens maintenant à la proposition relative à l'ouverture à l'OMC d'un débat ou d'un processus sur la question de l'investissement dans le cadre de l'OMC. Ses auteurs semblent penser qu'étant donné que le commerce et l'investissement sont étroitement liés et que les échanges ont été substantiellement libéralisés, l'OMC devrait à présent s'intéresser à la libéralisation des régimes d'investissement. Nous demandons instamment aux ministres et aux délégations ici présents de se demander si un tel sujet entre dans le cadre naturel des relations commerciales multilatérales.

A notre sens, si l'investissement étranger direct (IED) est indirectement lié au commerce, il a des liens plus étroits avec le développement. La politique d'investissement d'un pays doit tenir compte de tout un ensemble de questions complexes et interdépendantes d'importance nationale - disparités régionales, inégalité des revenus, emploi, fiscalité et justice sociale. L'IED ne peut donc jouer un rôle positif dans la promotion du développement global du pays d'accueil que s'il est régi par un cadre de réglementations et de politiques, comme le montre l'exemple de l'Asie du Sud-Est. Il s'agit de savoir si un cadre multilatéral pour l'investissement, comportant une série de disciplines uniformes, peut vraiment répondre aux besoins spécifiques de chaque pays. Il y a encore à cet égard beaucoup de questions sans réponse.

De plus, le système de production suppose l'interaction de plusieurs facteurs comme la terre, la main-d'oeuvre, le capital, l'esprit d'entreprise et la technologie. Peut-on en toute bonne foi et équité viser la libéralisation sélective d'un seul facteur de production, à savoir le capital, tout en maintenant des régimes restrictifs sur d'autres facteurs tout aussi importants comme la main-d'oeuvre et la technologie?

Nous n'ignorons pas qu'à sa neuvième session tenue au début de l'année à Midrand, la CNUCED a déjà demandé la réalisation d'une telle étude. Nous croyons quant à nous qu'un régime multilatéral uniforme pour l'investissement, quelle que soit l'instance dans laquelle il est élaboré, n'est pas de nature à promouvoir un développement mondial équitable. En effet, il limitera sérieusement la liberté des différents pays de déterminer le rôle qu'ils souhaitent attribuer à l'IED dans leur stratégie nationale de développement. Il limitera aussi leur liberté de soumettre l'investissement à des conditions, par exemple d'exiger qu'il soit compatible avec leurs objectifs de développement à divers niveaux, notamment développement régional, emploi, promotion des petites entreprises et des micro-entreprises et octroi de préférences en vue de stimuler l'esprit d'entreprise au plan national. Nous pensons donc que ces questions complexes devraient être étudiées de façon approfondie à la CNUCED, qui est une organisation plus transparente et dont la composition est plus large.

Pour ce qui est de la politique de concurrence, nous aimerions que là aussi les travaux soient dans un premier temps engagés à la CNUCED. Je rappellerai à ce sujet que la CNUCED avait élaboré un Code de conduite des sociétés transnationales, mais que, les grandes délégations n'ayant pas été enthousiasmées par l'idée de superviser les activités des sociétés transnationales, celui-ci n'a pas été adopté. Pour la politique de concurrence comme pour la politique en matière d'investissement, la question doit être examinée dans le cadre de l'examen concernant les MIC prévu en 1999-2000. Entre-temps, la CNUCED devrait étudier tous les aspects de la politique de concurrence, comme il a déjà été décidé à Midrand.

Pour ce qui est des marchés publics, il ne peut y avoir de divergences de vues quant à la nécessité d'assurer la transparence des contrats passés par l'Etat. Nous croyons comprendre que les propositions

qui ont été faites n'ont pas d'incidence sur l'octroi de l'accès aux marchés. Je souhaiterais traiter cette question uniquement dans la perspective d'arriver à un accord de procédure assurant la transparence. J'aimerais connaître l'avis des autres délégations sur ce sujet. En ce qui concerne la question de la facilitation du commerce, nous pensons là aussi que le concept est bon. Toutefois, nous aimerions que certains aspects de la proposition soient clarifiés.

Un grand nombre de pays s'opposent à l'introduction des droits et intérêts fondamentaux des travailleurs, également appelés "normes de travail fondamentales", dans le futur programme de travail de l'OMC. L'Inde a signé et applique depuis longtemps les conventions de l'OIT qui traitent de ces droits et intérêts. Nous ne voyons pas l'utilité de soulever cette question à l'OMC, si ce n'est dans la perspective d'une éventuelle utilisation de mesures commerciales pour faire respecter les normes de travail, sinon maintenant, du moins dans l'avenir. Nous estimons qu'il ne devrait pas être recouru à des mesures commerciales pour poursuivre des objectifs non commerciaux, si louables soient-ils. Nous pensons aussi après mûr examen que l'Organisation internationale du travail est la seule institution ayant le mandat, la compétence et la responsabilité nécessaires pour s'occuper de cette question.

Pour conclure, je voudrais dire que l'Inde entend participer d'une façon sincère et constructive aux travaux de cette Conférence, en exposant clairement ses vues et en faisant tout ce qu'elle peut pour arriver à l'équilibre nécessaire au succès de cette entreprise. Je demande instamment à tous les délégués ici présents d'oeuvrer ensemble à la réalisation de cet objectif.

Espérant sincèrement que cette réunion contribuera à la mise en place d'un système commercial mondial équitable, je voudrais remercier chaleureusement le gouvernement singapourien et le Président de la Conférence pour leur excellent travail d'organisation, ainsi que le Directeur général et le Secrétariat de l'OMC pour les efforts assidus qu'ils ont consacrés à la préparation de cette rencontre.